

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE AGRICOLE

(E.P.L.E.F.P.A) DE SEINE MARITIME

EXPLOITATION AGRICOLE de BREMONTIER- MERVAL

76220 Brémontier-Merval

**Cahier des Clauses Techniques Particulières**

**09-MT-2016-001**

**«Construction d'une stabulation pour  
génisses»**

---

Contact Technique	Contact Administratif
Mr DANIEL Pascal	Mr Heullant
<b>06 47 14 81 21</b>	<b>02 35 95 94 80</b>

# Clauses Générales

Le candidat devra :

- 1 Respecter le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG-travaux issu de l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux -NOR: ECEM0916617A publié au JO du 1er octobre 2009)
- 2 Respecter et faire respecter par ses employés les normes de sécurité en vigueur ; mettre en place les protections individuelles et collectives nécessaires pour assurer la sécurité des ouvriers ainsi que des usagers de l'établissement.
- 3 Effectuer une visite préalable sur rendez-vous avec un responsable de l'établissement afin de déterminer l'emplacement des installations.
- 4 Elaborer avec l'établissement un plan de prévention, en fournissant notamment une analyse des risques liés au chantier.

## Organisation du chantier

### Planning

Les travaux se situent sur l'exploitation agricole, au sein du Lycée Agricole de Brémontier-Merval, en aucun cas, le chantier ne devra perturber le fonctionnement de l'exploitation.

### Ouverture du chantier

La société pourra intervenir sur l'exploitation agricole de 07h30 à 19h00 du lundi au vendredi.

### Réunion de chantier

Une réunion de chantier sera organisée 1 fois par semaine (Jour à définir avec le candidat retenu).

### Accueil des ouvriers

L'exploitation agricole met à disposition des sanitaires, une salle chauffée et la possibilité de se restaurer au réfectoire du LPA du pays de Bray.

### Remise en état du site

Toutes les dégradations, intérieur ou extérieur, faites par la société devront faire l'objet d'une remise en état et seront à la charge de cette dernière. En l'absence de prises de mesure, les dégâts seront refacturés à la société.

Un état des lieux sera fait avant la mise en travaux et après la réception du chantier.

# Clauses Particulières

## 1. Programme

Les prescriptions indiquées dans ces pièces ont pour but de faire connaître le programme de construction d'une stabulation à génisses, sur l'Exploitation Agricole du LPA du Pays de Bray sise à Brémontier Merval. Elles ne sont pas limitatives. En conséquence, il demeure convenu que moyennant le prix à forfait indiqué à la soumission ou servant de base au Marché, l'Entrepreneur devra l'intégralité des travaux nécessaires au complet achèvement des installations.

La responsabilité de l'Entrepreneur demeure entière, tant en ce qui concerne la solidité des ouvrages, les oublis, défauts, vices ou malfaçons, qu'en ce qui concerne les accidents qui pourraient en être la conséquence pendant l'exécution des travaux et les périodes de garanties.

L'Entrepreneur adjudicataire devra une installation complète en ordre de marche. Il devra en particulier être prévu toute la main d'œuvre, outillage, engins de manutention, etc... , nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Toute modification éventuelle devra être portée en variante jointe à la soumission.

L'entreprise devra présenter sa proposition sous forme d'un bordereau détaillé et chiffré avec les prix unitaires, poste par poste.

Lors de leur étude de remise des prix, les entreprises pourront se rapprocher de Mr Daniel pour obtenir toute information complémentaire.

La dépose et l'évacuation des matériaux sont à la charge de la société retenue par la filière de recyclage adaptée.

## 2. Travaux

Les travaux se situent au sein de l'exploitation agricole.

Permis de construire N° 07614214B0008

Parcelle de construction C 391

Architecte: BENARD Sabrina 02 32 08 13 02 SICA Nord Ouest

## Descriptifs

Construction d'un hangar à usage de stabulation pour génisses d'élevage sur la parcelle N°391 de la section C - commune de Brémontier- Merval. (Surface 642 m<sup>2</sup>)

Hangar de type bi-pente de 12 mètres de portée avec auvent de 3 mètres

### Lot N°1 : MACONNERIE STABULATION SUR AIRE PAILLEE POUR GENISSES

Terrassement pour semelle de fondation (54m\*4.5m),  
Renforcement périphérique hors gel de la dalle d'alimentation  
2 gaines de 63 mm sous dalle autoraclante, électricité et adduction d'eau hors gel.  
Regard pour vannes adduction d'eau pignon ouest  
Décaissement, tout venant couloir d'alimentation de 4.5 m (54m linéaire) minimum treillis soudé réf ST15C, béton C35/45 PNES, pente de 1.5% en largeur vers l'extérieur  
Tout venant dalle autoraclante (2.1m\*42m)  
Regard pignon est, 20m diamètre 200mm  
Muret d'alimentation en 200 avec chanfrein de chaque coté de 45 cm coté couloir d'alimentation et 55 cm cote dalle autoraclante  
Bande bétonnée autoraclante de 2.1mètres (3.5% pente et marche de 0.5m au plus haut, réservation passage eau d'abreuvement (gaine), et éclairage bâtiment  
Aire paillé 0.4 m sous dalle autoraclante au plus haut 0.25 au plus bas  
Réalisation d'un couloir d'alimentation avec auge en béton armé.  
Élévation de murs, scellement des 14 fourreaux recevant les portiques de barrières  
Maçonnerie extérieure hauteur minimum 2m (dalle existante) : ton Gris Beige RAL 1019.

### Lot N°2 : ELEVATION, CHARPENTE, SELON PLAN ET PERMIS DE CONSTRUIRE JOINTS

La charpente sera de teint sombre (marron) puis recouverte avec des plaques de fibres-ciment de teinte gris graphite  
Dimension : 15 m \*42M (7 travées de 6 m entre axes)  
Faitage parevent sur 36 m

Hauteur sous faitage 6.62 m  
Hauteur « goutte d'eau » facade Nord Ouest : 5.2m  
Hauteur « goutte d'eau » facade Nord Est : 4.40 m  
Couverture Fibres Ciment teinte gris Graphite Mat  
GOUTIERE ZINC demi ronde 33 cm cote nord  
Chaîneau 75 cm de développement en acier galvanisé  
1 descente en 200mm  
2 descentes de 140 mm

Bardage Bois 21/150 Jointif en pignon  
Bardage Bois 21/150 à Claire-voie façade nord ouest  
2 linteaux de 10 m sur les 2 pignons pour support rail des supports brise vent  
2 bavettes en acier laquée  
2 Filets Brise en pignon vent Noir sur rail horizontal, fermeture latérale sans poteaux verticaux

### **3. Garanties**

Une astreinte de 500€ par jour de retard par rapport au calendrier prévisionnel (date limite 15 septembre 2016) est opposable au titulaire du marché.

La garantie portera sur les défauts visibles ou non visibles des matériaux employés, contre tous les vices de construction ou de conception et sur le bon fonctionnement de l'installation tant dans l'ensemble que dans les détails.

### **4. Documents à fournir pour la réception des travaux**

- La notice d'entretien des installations
- Procès Verbal de classement au feu des différents matériaux.
- Une note indiquant les marques et adresses des constructeurs de tout le matériel installé comportant les types, références et n° du matériel ainsi que le n° et la date de l'accusé de réception de commande adressé par le fournisseur de l'installateur

### **5. Matériel**

Le matériel devra être résistant, esthétique et de bonne qualité. Il devra avoir obtenu les marquages NF, CE, ou en cas de matériel non traditionnel être l'objet d'un avis technique valide à la date de l'exécution.

Si le matériel proposé par l'Entrepreneur ne reçoit pas l'agrément du Lycée, il sera automatiquement proposé un matériel de remplacement.

Il ne sera accordé aucun supplément de prix dans ce cas.